



Brian Myles sur les 150 ans de la fondation du Canada *Page B 4*

Libre opinion sur la solitude constitutionnelle du Québec *Page B 4*

Idées L'anniversaire de la Confédération et les Autochtones *Page B 5*

PERSPECTIVES

CAHIER B > LE DEVOIR, LES SAMEDI 1^{ER} ET DIMANCHE 2 JUILLET 2017

La renaissance du Québec dans l'angle mort du 150^e de la fédération

MARCO BÉLAIR-CIRINO
DAVE NOËL

à l'Assemblée nationale

Il y a 150 ans naissaient le « Dominion du Canada » et la « Province de Québec ». Les libéraux n'ont pas pour autant le cœur à la fête. D'ailleurs, les premières élections générales organisées au lendemain de l'entrée en vigueur de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) prennent l'allure d'une bataille rangée entre les partisans du nouveau régime fédératif, les bleus, et eux, les rouges.

À l'été 1867, tous les coups sont permis afin de remporter le pouvoir. « À cette époque, les batailles électorales étaient si violentes que plus d'un candidat n'allait pas aux assemblées sans un revolver dans sa poche », mentionne l'historien Robert Rumilly (1897-1983).

Dans le camp des rouges, « les plus jeunes et les plus avancés parmi les libéraux » dénoncent avec virulence l'ordre instauré par l'AANB le 1^{er} juillet 1867. Ils distribuent à tout va le pamphlet *La confédération, couronnement de dix années de mauvaise administration*, dans lequel ils accusent les conservateurs dirigés par John A. MacDonal d'avoir eu recours à l'AANB pour à la fois

« garder le pouvoir » et « réaliser le programme de lord Durham », qui avait plaidé 30 ans plus tôt pour l'assimilation d'un « peuple sans histoire et sans littérature » : les Canadiens français.

Les auteurs de la diatribe d'une quarantaine de pages « appuyé[e] de preuves complètes » appellent les électeurs à « débarrasser le Canada français des sangsues qui boivent le meilleur de son sang ». « Le peuple a en main une arme irrésistible : le vote. Qu'il s'en serve avec intelligence; qu'il soit sans miséricorde pour ceux qui ont attiré sur sa tête une avalanche de maux de tout genre », lancent des militants du Parti libéral de l'époque — dont se revendique aujourd'hui l'équipe de Philippe Couillard.

« Eux voudraient un genre de confédération, mais de deux provinces, un peu comme en Belgique, par exemple », souligne le professeur à la TELUQ Eric Bédard dans un entretien téléphonique avec *Le Devoir*.

En guise de « contrepoison », les conservateurs publient fin juillet 1867 *La confédération, c'est le salut du Bas-Canada*. Ils invitent la nation canadienne-française à « élever dans son cœur un monument d'éternelle gratitude » pour les pères de la Confédération, au premier chef George-Etienne Cartier.

« Il faut être renégat, ou, ce qui revient au même, annexionniste, pour ne pas se trouver ému jusqu'aux larmes [de voir] confié le dépôt sacré de nos traditions nationales à un gouvernement choisi par nous et composé des nôtres », écrit l'auteur de la préface, Alphonse B., à quelques semaines du scrutin.

Le clergé se range derrière les bleus, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'issue du vote, dans la mesure où celui-ci est ouvert (non secret). Dans un mandement diffusé à l'été de 1867, l'évêque de Rimouski, M^{sr} Jean Langevin, prévient ses ouailles que la nouvelle Constitution est « l'expression de la volonté suprême du législateur, de l'autorité légitime, et par conséquent de celle de Dieu ». À l'instar de l'Église et de l'entreprise, « les vieilles familles influentes étaient conservatrices », sauf les Papineau, Dorion et Cherrier, ainsi que « deux ou trois autres », rappelle l'auteur de la fresque *Histoire de la Province de Québec*, Robert Rumilly.

Une succursale d'Ottawa

Les élections générales fédérales et provinciales, qui se tiennent simultanément à l'été 1867, sont « plus confuses que passionnées ». En effet, « le système du double mandat, permettant d'être à la fois député à Ottawa et à Québec, embrouilla les candidats et les électeurs ». Il embrouillera la vie politique canadienne et québécoise jusqu'à son abolition en 1874.

Ainsi, George-Etienne Cartier réussit à l'été 1867 à se faire élire à la Chambre des communes à Ottawa et à l'Assemblée législative à Québec. Au Québec, le Parti conservateur de Chauveau remporte 51 sièges, y compris le sien (53% des voix), contre 13 pour le Parti libéral. Des ministres d'Ottawa étaient députés à Québec, et vice-versa. « La politique provinciale fut, à ses débuts, le reflet de la politique fédérale », indique Rumilly, minimisant le rôle du premier ministre québécois, Pierre-Olivier Chauveau. « En réalité, à Québec comme à Ottawa, Cartier était le véritable chef. »

Les députés prêtent ser-



MARCO BÉLAIR-CIRINO LE DEVOIR

À Québec, la statue de l'un des pères de la Confédération, George-Etienne Cartier, surplombe le parc Montmorency où ont siégé les premiers députés de la Province de Québec en 1867.

ment le 27 décembre à midi, dans le parlement de la côte de la Montagne. Un élu conservateur constate la disparition du mobilier de l'édifice qui abritait le Parlement du Canada-Uni.

Une scène semblable l'attend dans la bibliothèque, où il ne subsiste plus que quelques ouvrages. « Les quelques centaines de volumes égarés sur les rayons sont loin de suffire aux besoins des hommes avides d'apprendre », lâche le bibliothécaire Pamphile Lemay.

Le lendemain, le premier ministre Chauveau profite de son premier discours du Trône pour délimiter les contours du champ de compétences du Québec. « La Constitution vous a

confié de grands intérêts et imposé de graves devoirs », affirme-t-il, tout en martelant que le Québec « ne peut que jouir d'un avenir de bonheur, si ses habitants continuent de développer en paix et en harmonie les germes de prospérité qui leur sont échus. Nous sommes au berceau d'une Constitution nouvelle; autour d'un berceau, les passions se taisent, les divisions disparaissent pour faire place à des sentiments d'amour, à des projets de gloire et d'avenir », poursuit-il, s'attirant les applaudissements nourris de toute l'assemblée.

Les libéraux mettent fin à leur croisade contre la Confédération canadienne. « Ils ont accepté les règles du jeu. Mais ce sont eux qui vont les pre-

miers développer tout ce discours sur l'autonomie des provinces, avec [Honoré] Mercier, souligne l'historien Eric Bédard. [Les libéraux] vont proposer une lecture, une interprétation du régime qui sera très différente de celle des conservateurs qui, eux, en gros — surtout avec MacDonal —, voulaient vraiment créer une nationalité britannique. On a quelqu'un comme Mercier qui très rapidement dit "non". Il dit: "Le Canada de 1867, c'est un pacte entre provinces qui ont délégué un pouvoir à un État central." Autrement dit, tout ce qui n'a pas été délégué, ça relève des provinces. »

VOIR PAGE B 3 : RENAISSANCE

Chronologie

1^{er} juillet 1867. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique entre en vigueur. Narcisse-Fortunat Belleau est nommé lieutenant-gouverneur du Québec.

4 juillet 1867. Belleau demande au maire de Québec, Joseph-Edouard Cauchon, de former le premier gouvernement québécois. Celui-ci se désiste toutefois une semaine plus tard devant l'hostilité des anglophones, qui lui reprochent son opposition passée à un projet de loi assurant aux protestants le contrôle de leurs écoles.

15 juillet 1867. Belleau se tourne vers le conservateur Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, qu'il assermente comme premier ministre du Québec.

Août-septembre 1867. Elections générales fédérales et provinciales. Au Québec, le Parti conservateur de Chauveau remporte 51 sièges (53,4% des voix) contre 13 pour le Parti libéral (35,4% des voix). Sur la scène fédérale, le conservateur John A. MacDonal prend le pouvoir avec 34,5% des voix, contre 22,6% pour les libéraux.

27 décembre 1867. La 1^{re} session de la 1^{re} législature s'ouvre à Québec.

14 février 1868. Le trésorier Christopher Dunkin prononce le premier discours du budget.

ANALYSE

Les feux de la Confédération

D'où vient cette Constitution de 1867?

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Le feu gronde. Les draperies et les couvertures d'une chambre du Westminster Palace Hotel sont en flammes. Nous sommes à Londres, en 1866. John A. Macdonald, un des Pères de la Confédération, futur premier ministre de ce nouvel ensemble colonial, est réveillé en pleine nuit par les flammes qui le lèchent. Il est brûlé vif. Heureusement, son ancien adversaire politique, George-Etienne Cartier, arrive en trombe pour l'aider. Hospitalisé, Macdonald va s'en tirer de justesse. Il a eu de la chance.

Qu'est-il arrivé? Officiellement, Macdonald s'est assoupi. Une chandelle est tombée. Le feu l'a surpris. Et l'on devine le reste. Mais ceux qui connaissent Macdonald — et ils sont nombreux à Londres — savent que son habitude de s'enivrer a pu le conduire jusqu'à son malheur. Un de ses biographes, Richard Gwyn, explique d'ailleurs qu'en cette année où se tient la conférence de Londres

qui doit conduire à l'adoption d'une loi constitutionnelle, l'alcoolisme de Macdonald s'aggrave. À l'époque, déjà, ce trait marquant de sa personnalité n'est plus un secret pour personne. Pour cause d'ivresse, Macdonald doit même quitter à l'occasion les scènes où il doit prendre la parole.

Mais Londres ne lui en tient pas rigueur. Au contraire. Entre Londres et lui, c'est une histoire d'amour. Macdonald est admis dans les clubs les plus distingués de la capitale. Il est même un des membres du prestigieux Athenaeum Club. On le connaît partout dans « la belle société ».

Dans la crypte de la cathédrale Saint Paul, en plein cœur de la capitale anglaise, on trouve encore un imposant buste de marbre de Macdonald où il est montré décoré des plus hautes distinctions de l'Empire. Sur le socle gravé, ces mots du « Premier of the Dominion of Canada »: « A British subject I was born a British subject I will die. » Britannique un jour, britannique toujours pourrait être la devise de cet homme de l'Empire.

Après l'écrasement des Patriotes de 1837-1838, le Bas-Canada (le Québec) et le Haut-Canada (l'Ontario) ont été rassemblés dans ce qui est appelé la Province du Canada, ou le Canada-Uni. La situation est loin d'être stable. Depuis que le parlement du Canada-Uni, installé à Montréal, a été incendié en 1849 par une foule outrée qu'on puisse verser des indemnités à la suite de la répression des Patriotes, le Parlement canadien est devenu en quelque sorte itinérant. Il siège à Toronto en 1850-1851, puis à Québec de 1852 à 1856.

Le revoici à Toronto pour les trois années suivantes. Puis de nouveau à Québec, de 1860 à 1866, tandis qu'on s'affaire à construire à Bytown, désormais connue sous le nom d'Ottawa, un nouvel édifice imposant, selon les souhaits de Sa Majesté la reine Victoria. En 1864, un projet d'union plus large se met concrètement en place. Londres souhaite que ses autres colonies d'Amérique du Nord se regroupent elles aussi.

Les intérêts d'hommes comme John A. Macdonald, Alexander Galt, Thomas d'Arcy McGee, Charles Tupper ou George-Etienne Cartier sont étroitement liés à ceux du développement de l'Empire britannique en général et à l'élaboration d'un chemin de fer en particulier. Dans leurs discours, le chemin de fer revient sans cesse comme un leitmotiv.

Deux conférences préparatoires ont lieu avant

qu'on ne se rende à Londres. À Charlottetown en septembre 1864, puis à Québec le mois suivant. À Québec, on adopte 72 résolutions qui servent de base au British North America Act de 1867.

Durant ces deux conférences, on boit et on mange beaucoup, jusqu'à tard dans la nuit. Pour la seule conférence de Charlottetown, les délégués du Canada ont apporté en bateau pour 13 000 \$ de champagne. C'est dire que le feu commun que l'on tente d'allumer lors de ces rencontres est passablement arrosé.

On se rend ensuite à Londres pour faire adopter officiellement le projet. C'est à cette occasion que John A. Macdonald est brûlé. Le projet constitutionnel d'union de trois colonies britanniques (le Canada-Uni, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse), sous une forme fédérative de gouvernement, est définitivement adopté par le Parlement de Londres et signé par la reine Victoria le 29 mars 1867. Il entre en vigueur le 1^{er} juillet suivant.

Ce jour-là, Macdonald est sacré par la reine chevalier commandeur de l'Ordre du Bain, et plusieurs de ses compagnons, dont Cartier, sont élevés par la même occasion dans la haute hiérarchie britannique. À son retour au Québec, on fait un triomphe à Cartier.

VOIR PAGE B 2 : FEUX

PERSPECTIVES



ANTHONY WALLACE AGENCE FRANCE-PRESSE

Des manifestants pro-démocratie ont investi la statue Golden Bauhinia, drapés d'une bannière sur laquelle il est écrit: «Libérez Liu Xiabo! Libérez tous les prisonniers politiques! Le suffrage universel maintenant!», devant le Centre des congrès de Hong Kong cette semaine.

Hong Kong: vingt ans après la rétrocession, le désenchantement

Le retrait britannique a engendré des problèmes socioéconomiques attribués au pouvoir sous pression de la Chine

Depuis la fin de la souveraineté britannique en 1997, la reprise en main chinoise se fait plus pressante sur l'économie du territoire. Alors que l'étau de Pékin se resserre sur la démocratie depuis l'échec des manifestations de 2014, la jeune génération tente de résister.

ROSA BOSTRA
à Hong Kong

Des barricades de fortune barrent l'entrée du village de Wang Chau, voué à la destruction. Un siège s'est organisé pour repousser les expulsions décidées par le gouvernement hongkongais. Un QG sous un perron, des boîtes de gâteaux, des cartes topographiques et beaucoup de moustiques. Et Lin On-Kai et ses camarades, qui préparent les pancartes pour la manifestation de samedi.

À l'image d'une jeune génération prête à en découdre avec «un gouvernement maintenu sous pression par la Chine et sourd au dialogue», Lin On-Kai, 28 ans, fraîchement diplômée en psychologie, défilera le 1^{er} juillet, non pour célébrer les 20 ans de la rétrocession de Hong Kong à la Chine, mais pour dénoncer «l'injustice d'un système» concentré sur les intérêts de Pékin.

L'anniversaire de la rétrocession est un rendez-vous annuel tant des soutiens de Pékin que des militants pour la démocratie, qui rassemble des dizaines de milliers de participants. Lin On-Kai en est une habituée. Cette année, elle ne plaidera pas seulement pour les libertés politiques, mais aussi pour le sort des habitants de Wang Chau, un des villages de la région qui sont condamnés à disparaître.

Lin On-Kai n'est guère réceptive au refrain nationaliste ressassé depuis des mois par les autorités, qui veulent célébrer 20 ans de prospérité partagée. Même Xi Jinping est de la partie, arrivé jeudi dans la région semi-autonome pour une visite de trois jours, sa première en tant que président chinois. «Hong Kong a toujours eu une place dans mon cœur», a-t-il déclaré sur le tarmac, à peine descendu de l'avion.

À marche forcée vers l'intégration

La Chine, elle, n'est pas encore dans le cœur des Hongkongais. Poussés à marche forcée vers l'intégration avec la mère patrie, tous n'ont pas le cœur à la fête, ni ne sont prêts à faire le deuil de leurs libertés. Lin On-Kai la première. A quelques jours des festivités, elle raconte n'avoir jamais habité à Wang Chau, petit écrin de verdure à quelques kilomètres de la frontière avec la Chine. Elle n'était même pas née quand ces maisonnettes de brique et de broc ont été construites.

Mais elle défend ces villageois «traités comme des moins que rien» et sommés de quit-

ter leurs habitations qui feront bientôt place à des tours résidentielles. Ce projet est, pour elle, symptomatique de la collusion entre élites politiques et économiques et de l'érosion de l'autonomie de Hong Kong. Selon elle, le Parti communiste s'entend avec les promoteurs et les magnats locaux, ce qui lui permet de maintenir l'équilibre politique sans avoir à faire des concessions à la démocratie.

En 1997, Lin On-Kai avait huit ans. Elle se souvient à peine du changement de souveraineté négocié dès 1984 sans que la population ait été consultée. «Il y avait de l'inquiétude, mais pas dans mon entourage, où c'était plutôt un rêve qui

À l'image d'une jeune génération prête à en découdre avec «un gouvernement sourd au dialogue», Lin On-Kai, 28 ans, défilera le 1^{er} juillet pour dénoncer «l'injustice d'un système» concentré sur les intérêts de Pékin

devenait réalité»: Hong Kong redevenait chinoise après des décennies de domination britannique.

«Il y avait une sorte d'espoir d'une vie meilleure», se souvient la brunette, dont les parents, originaires de la province chinoise de Guangdong, ont immigré à Hong Kong dans les années 1960. «Et on a déchanté, petit à petit», notamment du fait de la «pression des promoteurs et de la devise de Pékin: construire des tours et des tours et des infrastructures, sans aucun égard pour la population», raconte la jeune femme, caressant du regard les petits potagers de Wang Chau et ses ruelles arborées, «un mode de vie inestimable que rien ne pourra remplacer, surtout pas des appartements-cages dans des tours».

La préservation du patrimoine a d'ailleurs contribué à déclencher une prise de conscience politique. «Hong Kong n'a pas beaucoup d'histoire et de monuments anciens à cause du développement. Après 1997, le gouvernement a fait beaucoup pour effacer l'histoire, notamment coloniale. Or, sans histoire, c'est difficile de connaître notre identité», conclut Lin On-Kai.

Se faire manger à petit feu

L'immobilier n'est qu'un des exemples de la pénétration des Chinois dans le tissu économique, financier et politique hongkongais. Télécommunications, commerce, banques, édition, médias, cinéma, rien n'a échappé à leur appétit.

Après les parcelles de l'ancien aéroport (implanté en plein cœur de la ville), les villas luxueuses du sud de l'île de Hong Kong et les terrains publics mis aux enchères par le gouvernement, les Chinois jettent désormais leur dévolu sur les bureaux.

Une partie des 88 étages de l'emblématique gratte-ciel de l'IFC, 416 mètres de prestige et deuxième tour de la ville pour ce qui est de la hauteur, est ainsi rachetée par des entreprises chinoises prêtes à payer le prix fort pour dominer la ville. Les commerces subissent aussi la pression, comme en témoigne Mandy Mak, vendeuse dans une minuscule boulangerie du quartier branché de Soho. «Les prix sont exorbitants. C'est de plus en plus difficile de faire vivre un commerce et de se loger», raconte-t-elle en regardant passer la police dans un hurlement de sirènes.

Les forces de l'ordre, pourtant si discrètes d'habitude, sont nerveuses ces jours-ci en raison de la visite du président Xi. Mandy Mak ne reconnaît plus sa ville, engorgée par 7,3 millions d'habitants, par les «très hauts immeubles modernes» et «ces franchises qui ont chassé les petites boutiques ou petits commerces». Cette modernisation débridée lui déplaît: «On était heureux avant, on ne l'est plus, trop de pression.»

Sur le papier, Hong Kong conserve son haut degré d'autonomie, ses libertés, sa monnaie, son système judiciaire. C'est le principe «un pays, deux systèmes», inscrit dans l'accord de 1984 ayant présidé à la rétrocession. Il est censé garantir le maintien jusqu'en 2047 du mode de vie d'avant 1997. Mais dans les faits, se désolé la commerçante, «on se fait manger à petit feu. Regardez la presse, il ne nous reste plus qu'un journal libre, Apple Daily, ce qui confirme nos inquiétudes de 1997: les libertés sont attaquées».

«Sécessionnistes»

Même dans les milieux d'affaires, certains redoutent que l'autonomie de Hong Kong ne soit avalée par l'intégration, organisée par Pékin à grands coups de projets d'infrastructures pharaoniques ou de mégacités-régions, dont Hong Kong ne serait qu'une composante. Benny Chung, croisé non loin de Soho dans une rue remplie d'effluves de poissons séchés, témoigne aussi de ce blues sous-jacent. Parti en 2000 pour parachever sa formation de danseur aux États-Unis, il retrouve en 2012 une ville postindustrielle marquée par «l'angoisse, le stress, la colère».

«Ce qui avait changé, c'étaient les gens, repliés sur eux-mêmes, comme s'il n'y avait nulle part où

ils se sentaient protégés», regrette-t-il. Il évoque les manifestations monstres de 2012 contre un projet de manuel scolaire destiné à construire «l'harmonie, l'identité et l'unité nationale». À l'époque, les manifestants «ont gagné et ont cru alors qu'ils pouvaient faire bouger le gouvernement chinois», note-t-il en secouant la tête.

Pour Mandy Mak, 2014 est l'année où la démocratie hongkongaise a été enterrée, le 31 août. «C'est une date traumatisante à partir de laquelle Hong Kong a radicalement changé. La colère a éclaté», témoigne-t-elle.

Ce jour-là, les arcanes du pouvoir communiste ont décidé de désigner les candidats pouvant concourir pour le poste de chef de l'exécutif. Cette décision avait alors entraîné Mandy Mak et des milliers d'autres Hongkongais dans la rue des semaines durant pour exiger une pleine démocratie. «J'ai même campé une nuit là-bas», dit la quinquagénaire.

Mais Pékin n'a rien cédé. Encore aujourd'hui, seulement une partie des députés ont élu au suffrage universel, le chef de l'exécutif étant désigné par un collège de grands électeurs largement acquis à Pékin. Carrie Lam, la nouvelle chef choisie fin mars, sera officiellement investie samedi, en présence de Xi Jinping. L'affrontement de 2014 a marqué un point de non-retour, laissant la société hongkongaise fracturée et irritant le gouvernement central chinois, qui désormais se restreint moins et multiplie les interférences dans les affaires locales.

Si Mandy Mak n'ose plus trop manifester, la jeune génération continue de descendre dans la rue pour réclamer le suffrage universel et l'émancipation du joug chinois, signe que le creuset culturel s'est intensifié et que l'intégration n'est toujours pas acceptée, même 20 ans plus tard. Une poignée de ces militants ont ainsi multiplié les coups d'éclat ces derniers jours. Une vingtaine ont été arrêtés mercredi pour nuisance publique et placés en détention.

Parmi eux figurent des députés et de jeunes militants emblématiques, dangereux agitateurs «sécessionnistes» selon Pékin, qui aimerait les museler. Le gouvernement central a déjà fait disqualifier deux députés. Au moins cinq autres sont sur la sellette.

La Chine va-t-elle durcir encore le ton ou bien modérer ses ripostes pour préserver la robustesse financière de Hong Kong et maintenir ainsi l'équilibre politique? Lin On-Kai est sceptique: «L'influence du gouvernement central ne va cesser de croître. A nous de rendre plus forte la société civile pour que Pékin ne puisse pas la détruire, même en 2047.»

Libération

FEUX

SUITE DE LA PAGE B 1

Interprétations

Pour plusieurs historiens et politologues, la Constitution de 1867 est à envisager selon les termes d'une définition économique, au sens où il s'agit d'abord et avant tout de mettre en avant des opérations de finances publiques et d'appuyer, ce faisant, un projet majeur dans la foulée d'une perspective coloniale: l'ouverture de nouvelles régions et l'exploitation de ressources grâce au développement d'un lien physique, le chemin de fer.

C'est en effet beaucoup le feu des chaudières des locomotives qui conditionne l'édifi-

cation du Dominion du Canada. George-Étienne Cartier, par exemple, ne se soucie guère de questions de conflit d'intérêts en la matière. Il est ouvertement au service de compagnies ferroviaires à titre d'avocat, tout en soumettant volontiers en chambre leurs requêtes par la suite.

En 1872, lors de la campagne électorale, le public découvrira ce dont il se doute déjà: les magnats du chemin de fer financent grassement l'activité politique de plusieurs de ces personnes.

Mais les interprétations données à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique varient. Et, en un sens, cet affrontement des visions finit par compter presque autant que le document lui-même.

Dans la perspective cana-

dienne-française traditionnelle, la Confédération est un pacte entre deux nations. Cette vision, idéalisée très longtemps dans l'univers canadiens-français, constitue pendant longtemps la ligne de défense pour soutenir l'idée d'un Canada binational.

C'est sur cette vision, sans cesse écorchée lorsqu'elle se frotte à la perception contraire, qui fait dire à un groupe d'intellectuels réunis en 1922 dans une enquête baptisée *Notre avenir politique* que la Confédération va vite mourir.

Cette vision binationale du Canada sera longtemps à la base des points de vue d'un grand nombre de penseurs, de Lionel Groulx à Claude Ryan en passant par Léon Dion, André Laurendeau et Richard Arès.

Mais pour des esprits pétris par une conception strictement juridique du contrat, il s'agit plutôt d'une alliance entre différentes composantes coloniales. Dans ce cadre, la notion d'un pacte binational au bénéfice du Canada français n'a pas de place. Ce sera la thèse défendue par un acteur majeur du droit, le juriste Frank R. Scott de l'Université McGill.

Scott inspirera fortement la vision d'un Pierre Elliott Trudeau en la matière, laquelle trouve par ailleurs nombre d'appuis, notamment du côté d'un Eugène Forsey.

Dans cette perspective juridique, le pacte ne trouve pas place. Le Canada de 1867 est au contraire un cadre légal, une union entre différentes composantes qui ne tient pas

compte de données sociologiques particulières. Après la fin en queue de poisson des travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, c'est cette vision qui va triompher avec l'élection de Pierre Elliott Trudeau, puis l'adoption d'une nouvelle Constitution en 1982.

Comme l'observe très tôt le jésuite Richard Arès, la thèse d'un Canada de 1867 fondé sur une dualité nationale reçoit sans cesse, au moins à partir de 1931, de nombreux coups durs «de la part des intellectuels anglo-canadiens [...] et du gouvernement fédéral». Après la mort de l'accord du lac Meech en 1990, on ne trouvera plus guère de témoins pour chanter bien fort la vie de cette idée.

L'affrontement continu de ces

visions pendant des décennies conduira à une sorte d'impasse. Plusieurs éprouveront cette situation comme un argument de plus pour sortir par la porte d'en arrière de ce contrat fédéral. C'est le cas de René Lévesque, fondateur en novembre 1967 du Mouvement souveraineté-association (MSA), et de plusieurs partis ou groupes politiques ouvertement souverainistes à partir du début des années 1960.

Depuis des décennies, en somme, les flammes qui brûlent autour des différentes interprétations de la Constitution du Canada ne parviennent jamais tout à fait à disparaître derrière les nuages de fumée des feux d'artifice lancés au soir du 1^{er} juillet.

Le Devoir

PERSPECTIVES

Devant l'attention des autorités, que fera Google ?

L'amende infligée cette semaine est bien petite pour l'entreprise, mais elle pourrait avoir des conséquences plus larges

Google a encaissé cette semaine deux défaites coup sur coup, aux mains de la commissaire européenne à la Concurrence et de la Cour suprême du Canada. Survol d'une entreprise dont les pratiques attirent de plus en plus le regard des autorités.

FRANÇOIS DESJARDINS

L'amende record de 2,4 milliards d'euros infligée à Google par les autorités européennes cette semaine est une somme bien petite dans le grand tout de ses finances, mais elle pourrait avoir des conséquences plus larges: forcer l'ensemble des joueurs dominants à réfléchir à leurs pratiques, histoire de s'éviter des problèmes.

«Souvent, un des principaux plaignants contre le comportement de Google en Europe, c'est Microsoft. Dans le domaine des engins de recherche, c'est son concurrent», dit Avi Goldfarb, qui enseigne à l'école Rotman de l'Université de Toronto, où il s'intéresse entre autres à l'impact des technologies de l'information sur le marketing. «Les sociétés américaines se servent du système juridique comme outil stratégique pour s'en prendre à leurs adversaires.»

Dans ce contexte, estime-t-il, les grands joueurs vont revoir l'ensemble de leurs façons de faire «pour déterminer si elles sont exposées à des inquiétudes de la part des autorités réglementaires». Outre Google, «il y a Facebook, Microsoft, et dans une moindre mesure Amazon», dit M. Goldfarb.

Au cœur du modèle

L'amende imposée par la commissaire européenne à la Concurrence, Margrethe Vestager, dépasse de loin le précédent record: en 2009, les autorités avaient demandé 1,06 milliard d'euros au fabricant de semi-

conducteurs Intel, accusé d'abus de puissance commerciale.

À l'époque, la commission reprochait à l'entreprise d'offrir des ristournes aux manufacturiers d'ordinateurs si ceux-ci s'engageaient, en contrepartie, à ne s'approvisionner que chez Intel, concurrent d'AMD. La Cour de justice de l'Union européenne tranchera la cause en septembre 2017.

Même si la somme de 2,4 milliards d'euros n'est rien en comparaison des 86 milliards \$US que Google détient dans ses coffres, la décision s'attaque à une partie névralgique de son modèle d'affaires, c'est-à-dire la façon de présenter les résultats de recherche en fonction d'algorithmes sophistiqués.

En clair, la commissaire européenne à la concurrence accuse Google d'avoir privilégié son propre outil de comparaison de prix, Google Shopping (autrefois appelé Froogle), au détriment de ceux des autres.

«Google est à l'origine d'un grand nombre de produits et de services innovants qui ont changé notre vie, ce qui est positif», écrit M^{me} Vestager. Mais sa stratégie relative à son service de comparaison de prix ne s'est pas limitée à attirer des clients en rendant son produit meilleur que celui de ses concurrents. En effet, Google a abusé de sa position dominante sur le marché des moteurs de recherche en favorisant son propre service de comparaison de prix dans ses résultats de recherche et en rétrogradant ceux de ses concurrents. Aussi, a-t-elle dit, Google «a empêché les

consommateurs européens de bénéficier d'un réel choix de services et de tirer pleinement profit de l'innovation».

Google a maintenant 90 jours pour arrêter cette pratique, à défaut de quoi la Commission européenne exigera 5% des revenus mondiaux de sa société mère, Alphabet.

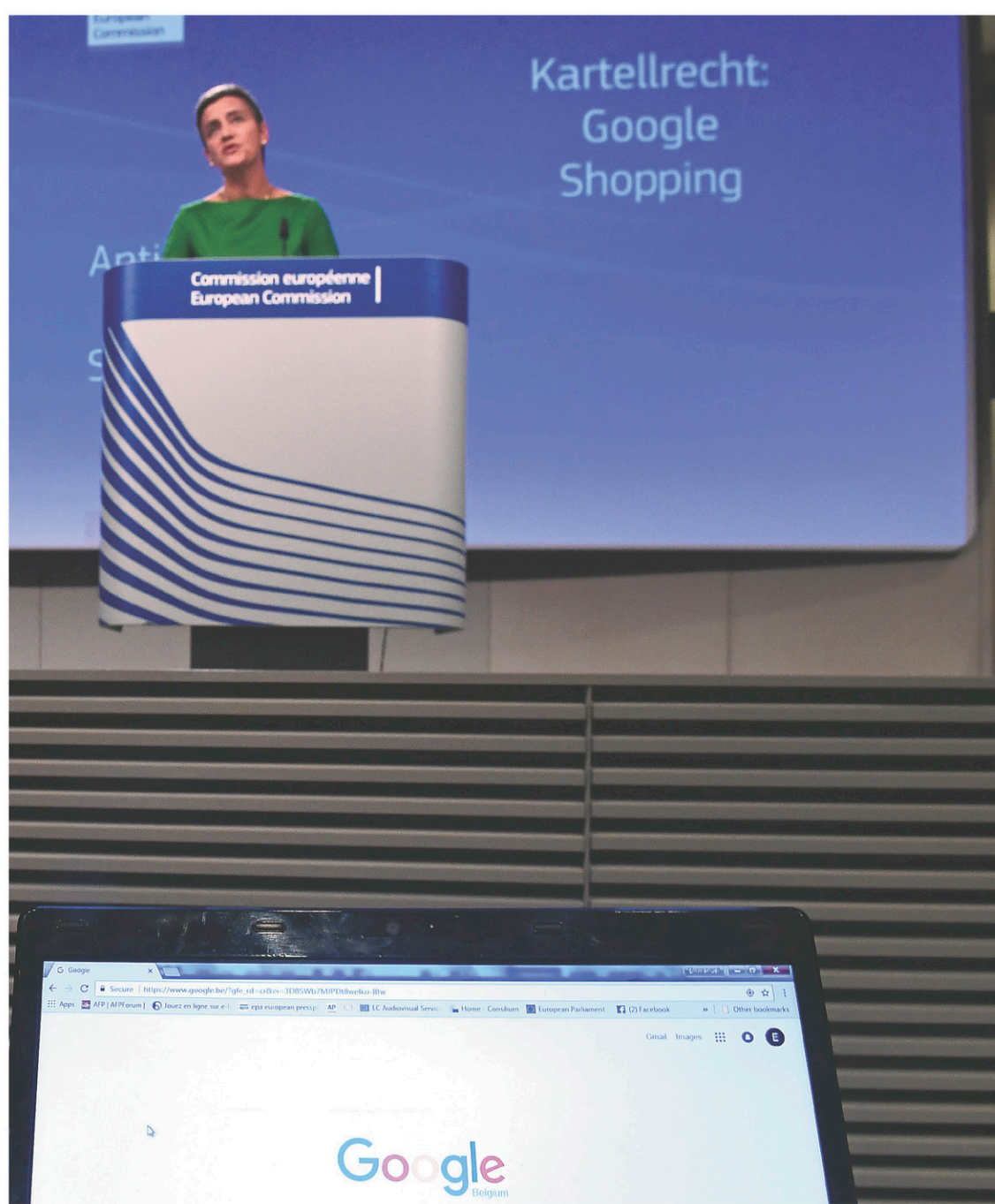
Les réactions n'ont pas tardé. Le vice-président des politiques publiques de l'application Yelp, axée sur la recherche de restaurants locaux, a estimé que la décision met la table pour d'autres actions. «La cause entourant le magasinage établit la diligence raisonnable qui donnera à la Commission un tremplin facile vers d'autres [aspects de la compagnie]», a écrit Luther Lowe sur Twitter le jour de la décision. La veille, il avait déclaré que le jugement serait le plus important depuis près de 20 ans.

La dernière grande cause, a-t-il affirmé, est celle rendue par la justice américaine en 2000, quand le gouvernement a accusé Microsoft d'être en voie de devenir un monopole. Cette cause s'est réglée un an plus tard, quand Microsoft a accepté de faire certaines concessions.

Le rôle de l'Europe

Sur la quinzaine de fois où Google s'est retrouvée devant les autorités réglementaires, la moitié a eu lieu en Europe. Elle a aussi attiré l'attention des autorités américaines, brésiliennes, sud-coréennes et canadiennes. L'enquête canadienne, qui portait notamment sur le placement publicitaire, a été fermée en 2016 parce que l'entreprise a modifié certaines pratiques.

«Google a déjà été influencée par la manière dont elle a été approchée par les autorités réglementaires européennes. Est-ce que la cause actuelle va changer quelque chose? Je ne sais pas, mais je suis d'avis que la compagnie est consciente de ce que les gens pensent au sujet de sa taille et de sa position potentielle dans



La commissaire européenne à la Concurrence, Margrethe Vestager, en conférence de presse cette semaine. L'UE a imposé à Google une amende record de 2,4 milliards d'euros qui pourrait forcer l'ensemble des joueurs dominants à réfléchir à leurs pratiques, histoire de s'éviter des problèmes.

le marché européen, dit Avi Goldfarb. Au fil des ans, Google a non seulement modifié certaines façons de faire pour répondre aux préoccupations de l'Europe, jusqu'à un certain point, mais elle a aussi élargi son équipe d'avocats et de lobbyistes, à la fois aux États-Unis et en Europe.»

Google s'inscrit dans une longue série d'entreprises innovantes dont le statut et la taille donnent l'impression d'un quasi-monopole.

Mais, contrairement aux autres, sa taille se combine à un secteur qui évolue rapidement, et le besoin d'innover pour garder la longueur d'avance sur les concurrents se

heurte inévitablement aux différences juridiques qui distinguent les pays où elle mène ses activités. Ce qui est interdit dans un pays ne l'est peut-être pas complètement dans un autre...

Cour suprême du Canada

L'enjeu des juridictions a été soulevé cette semaine dans une autre cause que Google a perdue, cette fois en Cour suprême du Canada. Les juges, à sept contre deux, ont estimé qu'une injonction obligeant Google à retirer un site Web de sa version canadienne doit également s'appliquer à sa version internationale.

Ce que l'entreprise, qui jouit

d'une part de marché d'environ 70% dans la recherche sur Internet, voit comme une application trop large.

Cela dit, les futures batailles risquent souvent de se dérouler en sol européen. Dans le secteur des technologies de l'information, les Américains comptent plus de grands joueurs que les autres. «Il y a une poignée de compagnies américaines qui ont connu du succès en Europe, et les autorités européennes pourchassent des grandes compagnies américaines depuis longtemps», dit M. Goldfarb. Ça ne va pas changer bientôt.»

Le Devoir

MUSIQUE CLASSIQUE

Kent Nagano: le cocktail d'une inévitable décision

CHRISTOPHE HUSS

«Maestro Nagano a décidé de ne pas accepter l'offre de l'OSM en vue de la prolongation de son contrat à titre de directeur musical au-delà de l'échéance prévue en 2020.» Un chef qui dit non à une demande dûment formulée, c'est clair, ça fait mal. Après 14 mois de réflexion, la surprise est grande pour certains. La déception aussi, notamment dans le public.

Kent Nagano a décidé de ne pas s'exprimer sur ses raisons. À la lumière de sa situation à Montréal, on peut légitimement s'interroger: comment un directeur musical auquel ont été consentis des pouvoirs exceptionnels à un point qu'on ne retrouve guère ailleurs, notamment un droit de regard sur les artistes classiques invités et leurs programmes à la Maison symphonique, peut-il abandonner volontairement une telle place?

Raisons personnelles — préparer un tournant

Nous ignorons si des raisons personnelles ou familiales auraient pu influencer sur sa décision, pas plus que nous n'aurions la présence de discussions contractuelles en cours sur un possible autre mandat ailleurs.

Ceci posé, Kent Nagano a 65 ans. C'est au même âge que Claudio Abbado avait décidé d'abandonner le Philharmonique de Berlin pour se consacrer à une carrière de chef invité que la maladie a finalement entravée.

Se délester de la charge et de la responsabilité d'une saison symphonique — et, en Amérique du Nord, des charges protocolaires afférentes aux commandites — pour diriger ce qu'il veut où il veut peut être très tentant pour Kent Nagano... d'autant que Montréal se promet de toujours lui ouvrir les bras.

Ramer plus, pour obtenir moins

Lorsqu'il est arrivé en 2006, Kent Nagano claquait des doigts et les choses se faisaient, le miracle en la matière étant la construction de la Maison symphonique grâce au soutien déterminant de Monique Jérôme-Forget.

Le chef a toujours la même énergie, la même créativité pour Montréal, mais il est évident que les choses sont plus laborieuses. Il y a eu le projet annoncé et avorté de l'Académie d'orchestre, et l'initiative vis-à-vis des enfants défavorisés est moins ambitieuse que prévu. Beaucoup de volontés se battent en coulisse pour financer des projets, notamment à travers la Fondation de l'OSM, mais Kent Nagano a assuré-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le directeur musical de l'OSM Kent Nagano est peut-être, voire probablement arrivé au bout d'un cycle. Il considère qu'il nous aura donné en 14 saisons «ce qu'il avait dans le ventre».

ment saisi, désormais, les limites des capacités de la place de Montréal en la matière.

Un chef américain intensément européen

Kent Nagano a un principe: quand une idée est bonne, les moyens doivent suivre. La balance des rêves possibles penchait-elle encore du bon bord à Montréal? En pratique, l'esprit créatif bouillonnant de Kent Nagano s'adapte mieux à la structure économique nettement plus subventionnée des institutions européennes, qui permettent plus facilement les éruptions artistiques. Dernier projet en date: un Ring de Wagner monté comme au XIX^e siècle. C'est pour 2020-2021, justement, avec le concerto Köln en Allemagne: Nagano vient de se libérer du temps.

Une administration instable et contestée

En 18 à 24 mois, à l'exception du département artistique, l'institution a vécu une véritable et continue fuite de cerveaux et de talents à tous les étages et à tous les postes de responsabilités de l'administration. Au point de déclencher en 2016 un audit organisationnel d'un cabinet spécialisé qui devait, par exemple, évaluer la «capacité des supérieurs de faire travailler les gens en harmonie». Selon les informations obtenues par Le Devoir, l'étude a abouti à une mise en cause nominative et massive des nos 1 et 2 de l'organi-

sation: Madeleine Careau et Marie-Josée Desrochers. Aucun signe n'indique, à notre connaissance, que Kent Nagano ait pu avoir les mêmes griefs que la base à l'égard de la direction.

Essoufflement et sagesse

Kent Nagano est peut-être, voire probablement arrivé au bout d'un cycle. Il considère qu'il nous aura donné en 14 saisons «ce qu'il avait dans le ventre». La prochaine débute par la 8^e Symphonie de Mahler, qui avait déjà ouvert la saison 2008-2009 et comprendra à nouveau un cycle Beethoven. Les solistes invités tournent en rond. Le second souffle de la Virée classique, avec son projet d'opéra en version concert, attendra un an de plus, s'il voit le jour...

Au fond, la décision de Kent Nagano est d'une très grande finesse d'analyse, d'une rare sagesse et intelligence. Du pur Nagano à son meilleur. Il va partir en pleine gloire, avant un possible mandat de trop, avant un désamour avec les musiciens, vraisemblablement en même temps que Lucien Bouchard et Madeleine Careau, après une probable seconde tournée en Chine en 2019, alors qu'il a mis en place la quasi-totalité de ses idées maîtresses. Il sort grand de ce chapitre majeur de sa vie d'artiste et met l'institution au pied du mur.

Le Devoir

RENAISSANCE

SUITE DE LA PAGE B 1

Un gouvernement «municipal»

C'est dans la langue des affaires que le premier discours du budget (1,6 million de dollars) est prononcé par le trésorier Christopher Dunkin. Le Québec n'investit alors que 10 % de ses revenus en santé, contre près de la moitié aujourd'hui. Le système de justice se voit pour sa part alloué plus du quart des revenus.

Pour démarrer, la Province de Québec touche un «subside fédéral» de 915 309 \$. «Donc, autant au niveau du double mandat que de la fiscalité, [la province] est un petit peu une excroissance [du gouvernement fédéral], fait valoir le professeur Bédard. On peut quasiment considérer le gouvernement provincial de cette première période comme un gouvernement municipal.»

D'ailleurs, la fonction publique québécoise compte 92 employés, soit presque autant qu'un siècle plus tôt, à l'époque de la Nouvelle-France.

Le passage des années a fait mentir les rouges de 1867, qui étaient réfractaires à la fédération canadienne, selon l'ex-ministre libéral Benoit Pelletier. «La loi de 1867 a permis au Québec de préserver et de développer ses particularités en matière de langue, de culture, de religion et même de droit privé», écrit le professeur de droit.

Sans les Canadiens français, il y a fort à parier que le Canada serait «un état unitaire comme en France», selon Eric Bédard. Si le Canada est une fédération, c'est en bonne partie à cause ou grâce à eux, qui souhaitent avoir une certaine mainmise notamment sur tout ce qui était éducation et social», ce qui est vu aujourd'hui comme les principales missions de l'État.

Néanmoins, la naissance de l'État fédéré québécois — ou plus précisément de «Province de Québec» — figure dans l'angle mort des célébrations du 150^e anniversaire de la fédération. Pour preuve, l'Assemblée nationale célèbre plutôt cette année le 225^e anniversaire des institutions parlementaires au Québec.

C'est dans la langue des affaires que le premier discours du budget (1,6 million de dollars) est prononcé par le trésorier Christopher Dunkin.

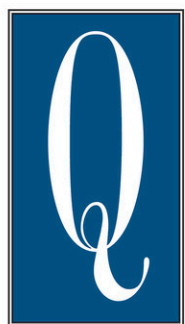
Le Devoir

ÉDITORIAL

150 ANS PLUS TARD...

Le Canada reste un compromis inachevé

C'est aujourd'hui qu'il faut lancer un «bonne fête» bien senti au Canada, un pays jeune de ses 150 ans...



Que de couleuvres faut-il avaler pour célébrer dans l'honneur et l'enthousiasme le 150^e anniversaire de fondation du Canada. En 1867, les Pères de la Confédération n'ont pas accouché d'un pays, mais d'un projet politique de compromis faisant du Canada un État binational.

Aussi vrai que Rome a précédé l'Italie, le Canada est né bien avant, sur les berges du Saint-Laurent, en 1608, avec l'établissement de la première colonie permanente par Samuel de Champlain, à Québec.

Ce «Canada 150» est un bel anachronisme, une occasion de réécrire l'histoire pour un gouvernement libéral épris de *nation building* sur le socle du multiculturalisme. Il est assez ironique de fêter le 150^e anniversaire du Canada en même temps que le 409^e anniversaire de Québec, ou encore le 225^e anniversaire du Parlement du Bas-Canada, souligné à l'Assemblée nationale, mais passons.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 reconnaissait la nationalité canadienne-française, «distincte et séparée», pour citer George-Étienne Cartier, un des pères de la Confédération. Il voyait dans cette entente l'émergence «d'un État dans l'État, avec la pleine jouissance de nos droits, la reconnaissance formelle de notre indépendance nationale».

Cette pièce maîtresse est cruellement absente de l'ensemble canadien contemporain, comme en témoigne l'enterrement de première classe réservé par le premier ministre Justin Trudeau à la politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes (*Québécois. Notre façon d'être Canadiens*), rendue publique par le gouvernement Couillard à quelques semaines des célébrations du 150^e. «Au Québec, on adhère toujours à l'idée que le Canada est le fruit d'un compromis fédératif visant à préserver la spécificité de la Nation québécoise, alors que le reste du Canada s'éloigne graduellement de cette perspective», constate avec lucidité cette politique. Ce document, un cours d'histoire en accéléré, rappelle la nation québécoise au souvenir de sa ténacité dans l'affirmation de son identité propre et dans la poursuite d'une trajectoire singulière, en français, dans l'ensemble nord-américain.

Soyons honnêtes. C'est l'esprit du rapatriement unilatéral de la Constitution de 1982 sans l'accord du Québec, par Trudeau père, que nous célébrons aujourd'hui. Ce 150^e anniversaire aurait pu servir de prétexte pour relancer les discussions sur la modernisation de la Confédération. Il mène au contraire à la sacralisation de la politique du verrou constitutionnel qui brime non seulement les aspirations de la nation québécoise, mais aussi celles des Premières Nations et des francophones hors Québec, complètement évacués de l'Acte de 1867.

Le Canada n'est pas le goulag, pour paraphraser René Lévesque. Dans la longue marche de l'histoire, en alternant entre un pas de côté, un pas en avant, le Québec a amélioré son sort dans la Confédération.

Des revendications traditionnelles affirmées dans l'accord du lac Meech ont trouvé leur application en tout ou en partie: reconnaissance du Québec comme une société distincte par la Cour suprême, reconnaissance de la nation québécoise par la Chambre des communes, présence de trois juges du Québec à la Cour suprême (quoiqu'il n'y ait pas de mécanisme de participation officielle du gouvernement du Québec dans la nomination), entente bilatérale sur l'immigration et retrait avec compensation financière de programmes fédéraux (formation de la main-d'œuvre et congés parentaux).

Ces gains ne changent rien au sentiment d'exil intérieur de ceux et celles qui auraient souhaité que la Constitution reflète les préoccupations et les aspirations du Québec en matière de langue, de culture et d'institutions distinctes.

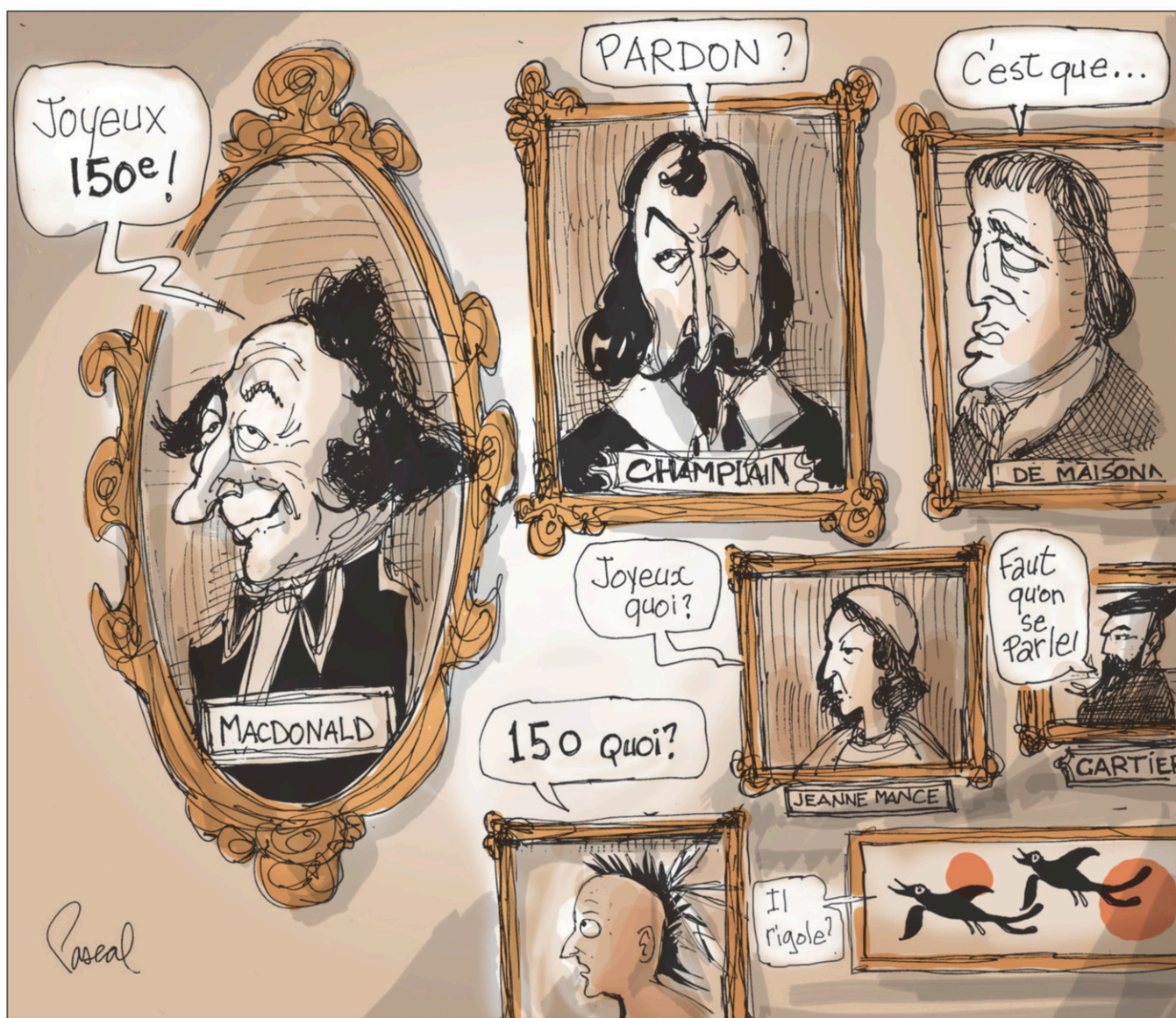
Puisqu'il n'y a plus d'appétit pour le débat constitutionnel, même au sein de la population québécoise, et puisque la menace de la souveraineté ne trouble plus la quiétude du reste du Canada, les perspectives de réforme sont hélas très minces.

Le Canada n'est ni le goulag ni le meilleur pays au monde. Il s'agit d'un compromis politique inachevé, de moins en moins réformable avec le passage du temps, au sein duquel les batailles au cas par cas se substituent à une vision d'avenir.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Le coup d'éclat de l'Institut de cardiologie

Montréal a célébré son 375^e anniversaire le 17 mai dernier. Le 3 juillet prochain, c'est une institution phare de Montréal qui célébrera un anniversaire important: l'Institut de cardiologie célébrera le 60^e anniversaire d'un événement qui l'a propulsé à l'avant-scène de la chirurgie cardiaque dans le monde, soit une intervention chirurgicale à cœur ouvert en utilisant un instrument révolutionnaire pour l'époque: un cœur-poumon artificiel fabriqué par le personnel même de l'Institut.

Le fondateur de l'Institut, alors situé à l'hôpital Maisonneuve, le Dr Paul David, avec l'aide de son fidèle lieutenant, le Dr Osman Gialloredo, a recruté une équipe de médecins dynamique et téméraire qui a procédé à cette intervention. Cet appareil a été conçu par le physicien Léo Katz, assisté de M. André Grenier. L'intervention chirurgicale a été réalisée par une équipe de treize médecins dirigée par le chirurgien-chef, le Dr Édouard Gagnon, assisté du Dr Léo Laflèche. Cette intervention chirurgicale, une première canadienne, a duré quatorze heures, mais le cœur-poumon artificiel, lui, a été utilisé vingt-quatre minutes.

Montréal peut être fière de son Institut de cardiologie, qui est maintenant, et depuis longtemps, une institution de réputation internationale en matières de re-

cherche et de soins cliniques.

Le Dr Gagnon, pionnier de la chirurgie cardiaque à Montréal, est décédé depuis longtemps, mais qu'il sache, dans l'au-delà, que je lui suis très reconnaissant pour tout ce qu'il a fait pour moi le 3 juillet 1957.

Pierre Whissel
 Boucherville, le 29 juin 2017

Connaître l'histoire, c'est éviter de répéter les mêmes erreurs

C'est en lisant les propos de la lettre de M. Christopher Neal au *Devoir* («Le sort des Anglo-Québécois», *Le Devoir*, 29 juin 2017, page A 6) que de profonds souvenirs d'une période de fortes tensions sociales au Québec sont remontés à la surface.

C'était l'époque du projet de loi 63 (bill 63). En 1969, une loi déposée alors par le gouvernement de Jean-Jacques Bertrand voulait permettre à quiconque en faisait la demande de choisir la langue dans laquelle son enfant recevrait son apprentissage à l'école.

Déjà, à l'époque, 70% des nouveaux arrivants au Québec choisissaient l'anglais pour l'école de leurs enfants. Devant cette réalité qui menait incontestablement à l'assimilation, les Québécois de toutes al-

légeances politiques (une foule évaluée entre 15 000 et 30 000 personnes) se sont alors soulevés pour aller manifester devant le parlement de Québec et dénoncer cette politique qui aurait consacré la mort de la langue française au Québec.

Je conseillerais à M. Neal de relire ses traités d'histoire, car l'idée d'ouvrir la porte à l'enseignement en anglais à demande a réveillé un fort sentiment nationaliste chez tous les Québécois francophones, qui ont senti leur existence menacée comme groupe linguistique.

Aujourd'hui, la réalité a tellement changé. Les enfants francophones parlent très bien anglais (beaucoup mieux que leurs parents très souvent!) et, comme le mentionnait lui-même M. Neal, ils vont parfaire leurs connaissances de l'anglais au cégep. En effet, nous les savons tous, les cégeps anglophones ne suffisent plus à la demande, autant auprès des francophones qu'auprès des nouveaux arrivants.

Sommes-nous prêts à rouvrir cette boîte de Pandore, M. Neal? Peut-être que M. Jean-Marc Fournier a la même opinion que vous là-dessus, lui qui sent les droits des anglophones menacés au Québec, mais pour la majorité des Québécois, ce serait confiner la langue française dans un rôle de folklore et, dans ces circonstances, je retournerais à Québec pour manifester comme j'y étais en 1969.

Richard Leduc
 Le 29 juin 2017

LIBRE OPINION

La solitude constitutionnelle du Québec

DANIEL TURP
 Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal

Le Canada souligne aujourd'hui le 150^e anniversaire de la création du Dominion du Canada et de l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 1867, d'un British North America Act donnant suite au désir gouvernemental du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick de contracter une «Union fédérale» et de doter celle-ci d'une «Constitution reposant sur les mêmes principes que celle du Royaume-Uni».

N'ayant pas à ce jour — à l'exception de son titre — de version française officielle, la Loi constitutionnelle de 1867 demeure une pièce maîtresse de l'architecture constitutionnelle du Canada et régit principalement la vie des institutions fédérales ainsi que le partage des compétences législatives entre le Parlement du Canada et les législatures provinciales, y compris l'Assemblée nationale du Québec.

L'édifice constitutionnel canadien a été complété par de multiples lois parmi lesquelles on compte, à titre principal, la Loi constitutionnelle de 1982. Résultat d'une procédure de rapatriement mise en œuvre par un gouvernement issu du Parti libéral du Canada dirigé par Pierre Elliott Trudeau et menée à terme sans le consen-

tement du gouvernement, du Parlement ou du peuple du Québec, ni celui des peuples et nations autochtones au Canada et au Québec, cette loi est sans doute celle qui sera célébrée aujourd'hui bien davantage que la Loi constitutionnelle qui a donné naissance au Canada il y a 150 ans. Elle est, sans nul doute, le fondement du patriotisme constitutionnel au Canada.

Proclamant la primauté du droit et enchâssant des droits fondamentaux, la Loi constitutionnelle de 1982 semble vouloir construire le Canada autour d'individus ayant d'abord et avant tout une citoyenneté commune et une identité collective postnationale.

Mais l'idée de faire reposer son patriotisme sur la seule Constitution, plutôt que sur la langue, la culture et l'histoire, ne résiste pas à une analyse du texte de Loi constitutionnelle de 1982 lui-même. Ainsi, en faisant la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme, celle-ci a engagé le Canada dans la voie d'un projet politique linguistique et culturel et fait émerger une nouvelle histoire nationale — celle d'un nouveau Canada — refusant de reconnaître son caractère plurinational.

Aliénation

Par opposition à un patriotisme constitutionnel derrière lequel se dissimule mal une volonté affirmée de doter le Canada d'une vérita-

ble identité nationale, le Québec vit depuis 1982 dans la plus grande solitude constitutionnelle.

Si les initiatives cherchant à sortir le Québec de cette solitude se sont soldées par les rejets consécutifs de l'accord du lac Meech en 1990 et de l'entente de Charlottetown en 1992, aucune nouvelle tentative de réintégrer le Québec dans la famille constitutionnelle canadienne «dans l'honneur et l'enthousiasme» n'a été effectuée depuis lors. Excepté le processus d'accession à l'indépendance entrepris par le Parti québécois de Jacques Parizeau, les gouvernements successifs du Québec ont choisi la solitude constitutionnelle comme antidote à l'isolement et à l'aliénation du peuple québécois et lui ont imposé en quelque sorte un repli sur lui-même.

En dépit d'une volonté qu'il avait exprimée à plusieurs reprises, le premier ministre Philippe Couillard n'a pas eu le courage de s'engager dans une démarche visant à réintégrer le Québec dans le giron constitutionnel canadien en 2017.

Dans sa Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes, il s'est contenté de proposer en la qualifiant de «nécessaire» une «conversation» ayant comme objectif de parvenir à «une compréhension commune des éléments fondamentaux que le Québec souhaite voir un jour formellement intégrés dans la Constitution». Était également évoquée une «reprise du

dialogue constitutionnel» à laquelle le premier ministre du Canada Justin Trudeau a fermé la porte le 1^{er} juin —, et ce, avant même que la politique ne soit rendue publique par son homologue québécois — par un désormais célèbre «on ne rouvre pas la Constitution».

Assemblée constituante

Devant ce nouveau refus et pour sortir de sa solitude constitutionnelle, le Québec devrait s'engager dans une conversation et un dialogue avec ses propres citoyens et citoyennes, dans toute leur diversité, en vue de se doter de sa propre loi fondamentale. Il devrait y associer la communauté anglophone et y réserver une place de choix aux nations autochtones dont il a reconnu le caractère distinct et qui, comme le Québec, vivent aussi une solitude constitutionnelle au sein du Canada.

Le Québec dispose d'ailleurs d'un pouvoir constituant qu'il a trop tardé à exercer et qui pourrait l'être par une Assemblée constituante dont la création est promue par plusieurs. Ou, qui sait, par un Parlement constituant dont la tâche serait, au lendemain de l'élection du 1^{er} octobre 2018 — et 15 mois après un certain 1^{er} juillet 2017 — d'élaborer une Constitution québécoise susceptible de donner enfin au Québec sa propre identité constitutionnelle.

IDÉES

150^E ANNIVERSAIRE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE

Un Québec pour tous, et un Canada pour tous

JEAN-MARC FOURNIER

Leader parlementaire du gouvernement du Québec et ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne

Les grands moments de l'histoire d'un pays constituent souvent des occasions de réflexion, d'interrogation et d'action. Nous croyons qu'il devrait en être de même pour le 150^e anniversaire de la fédération canadienne, anniversaire d'un pacte politique dont le Québec était partie prenante en 1867.

Le 1^{er} juin dernier, notre gouvernement a présenté la Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes, afin qu'un dialogue s'engage à nouveau entre les partenaires fédératifs et au sein de la société civile, sur le Canada de demain. L'objectif de ce nouveau dialogue est d'établir de plus nombreuses solidarités économiques, sociales et culturelles entre les citoyennes et citoyens du Québec et ceux de partout ailleurs au Canada et de mieux se connaître pour mieux se reconnaître.

Nous croyons que nos appartenances particulières n'ont pas à s'opposer. Au contraire, en choisissant de les valoriser, nous offrons à chaque personne de se voir reconnue dans toutes les dimensions de son identité. Cet accueil et cette ouverture à la diversité collective permettent de générer et de renforcer une appartenance commune au Canada.

Notre proposition de rapprochement doit aussi s'incarner dans nos relations avec la diversité collective du Québec.

Alliés autochtones

Le mois dernier, l'Assemblée nationale a appuyé à l'unanimité un important projet de loi qui reconnaît, pour la première fois, les règles

de l'adoption coutumière pratiquée par les autochtones du Québec. Au cours des derniers jours, notre gouvernement a annoncé un plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel, l'engageant comme partenaire auprès des Premières Nations et des Inuits.

Les médias ont aussi souligné les éléments de la politique d'affirmation concernant la communauté d'expression anglaise du Québec. Le quotidien *The Gazette*, paraphrasant le titre de notre politique, « *Quebecers, our way of being Canadian* », titrait un éditorial favorable dans le même esprit : « *Anglo, our way of being Quebecers* ». Ce qui est vrai pour le Canada est vrai pour le Québec. La meilleure façon de renforcer l'appartenance commune au Québec, c'est de savoir reconnaître les apports particuliers de chacune des communautés. Celles-ci ont des besoins différents, et chaque individu a le droit de se sentir inclus pour ce qu'il est essentiellement.

Au cours des dernières semaines, de nombreux commentateurs ont souligné l'effritement de la vitalité des collectivités d'expression anglaise éloignées de la région de Montréal. Certains ont cherché à le nier et à opposer les communautés linguistiques; d'autres, plus nombreux — et c'est tant mieux —, ont choisi de reconnaître une réalité qui ne diminue en rien l'importance de la promotion du français. Ainsi, le premier ministre du Québec a annoncé récemment qu'il instituait un Secrétariat du Québec consacré à la communauté d'expression anglaise.

Enfin, dans la suite de sa politique de rapprochement, notre gouvernement a l'intention de produire une politique sur l'interculturalisme, destinée à favoriser l'intégration des nouveaux arrivants en multipliant les interac-

tions entre la diversité accueillie et la trame commune de la société d'accueil.

Le vivre-ensemble que servent tous deux le fédéralisme et l'interculturalisme a comme valeurs centrales l'ouverture à la diversité individuelle et collective et le maintien d'une trame commune.

Questions

D'où venons-nous? Qui sommes-nous? Où en sommes-nous dans notre évolution? Où voulons-nous aller? Autant de questions auxquelles nous devrions répondre à compter de ce 1^{er} juillet 2017. Nous pouvons choisir, comme citoyens et comme acteurs engagés dans leur communauté, d'entretenir le dialogue pour nous rapprocher et pour renforcer notre appartenance commune au Canada.

Nous pouvons suivre l'exemple du spectacle *Constellation francophone*, tenu dans six villes du Canada le 24 juin dernier, une manifestation du désir de plusieurs, francophones et anglophones, d'être « *ensemble pour le français* », et ce, du Nouveau-Brunswick au Yukon. Nous pouvons nous inspirer du mouvement engagé pour favoriser l'immigration francophone partout au Canada. Nous pouvons favoriser le rapprochement en donnant suite au signal envoyé par les ministres de la Francophonie du Canada, qui est de chercher à répondre à la grande demande de professeurs pour les classes francophones et les classes d'immersion en français.

Les défis sont immenses pour les communautés francophones du Canada. En même temps, l'ouverture à la francophonie est palpable; une nouvelle légitimité apparaît, et c'est bien normal. La dualité linguistique du Canada lui offre un avantage incomparable. D'ici 2050,

le monde francophone progressera de 250 millions à 700 millions de locuteurs. Nous avons un avantage économique, social, culturel et diplomatique qui fait l'envie du monde entier.

Un Québec pour tous, et un Canada pour tous. Une contribution canadienne pour un monde meilleur. C'est l'essentiel de notre politique de rapprochement.

Auparavant, nous avions souvent le réflexe d'opposer nos particularités; c'était sans doute nécessaire à une époque.

Aujourd'hui, le Québec et le Canada ont changé. À l'occasion du 150^e anniversaire de la fédération, offrons-nous le cadeau de nous rapprocher en reconnaissant les avantages de nos différentes appartenances.

Tabous

Cette occasion, nous pouvons l'offrir au monde entier. Alors que la croissance des migrations, les délocalisations économiques et les inégalités inquiètent et réclament des solutions au lieu du repli identitaire et de l'isolement, nous pouvons inspirer un avenir plus prometteur à l'humanité en choisissant le dialogue, la compréhension et le respect réciproque.

Les jeunes du Québec et de tout le Canada, qui vivent dans ce monde traversé par de grands bouleversements, sont particulièrement interpellés par cet appel. Leur réponse aura une incidence qui dépassera leur génération et leur milieu immédiat.

Le monde a soif de reconnaissance, de justice et d'équité. Le Canada des 150 prochaines années peut offrir une partie de réponse à ces aspirations.

Bousculons nos tabous et sortons de nos *a priori*, car le Canada dont a besoin le monde, c'est un Canada respectueux et accueillant de toutes les dimensions de la diversité, individuelle et collective. Voilà le cadeau que je nous souhaite pour les lendemains du 150^e.

Remuer le fer dans la plaie

ROMÉO SAGANASH

Député néodémocrate d'Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou

La nuit, je n'arrive pas à dormir. J'ai commencé à perdre le sommeil étant encore jeune, à l'époque où le simple fait de vivre et ma compréhension naissante du monde commençaient à se consolider.

J'ai toute une panoplie de moyens pour m'aider à dormir : exercice, saines habitudes alimentaires, musique, obscurité, tisanes calmantes, livres de poésie. Et dans les pires moments : période de repos obligatoire, écriture, nuit à la belle étoile au pied d'un pin blanc, non loin d'un lac, sur le territoire eeyou.

Il est difficile d'expliquer comment la colonisation peut affecter quelqu'un. Jusqu'à ses tentacules peuvent se déployer. Jusqu'à quel point l'étendue de la domination totalitaire discordante est vaste.

Récemment, quelqu'un m'a dit qu'il appréciait le fait d'avoir des amis dont les points de vue politiques et sociaux sont différents des siens, car il pouvait ainsi élargir ses horizons et apprendre à raffiner ses arguments. Au cours des sept dernières générations, j'ai tellement élargi mon regard pour m'adapter et m'accommoder aux valeurs, aux objectifs, aux institutions et à la société du colonisateur que mes yeux se lamentent.

Voyez-vous, pour nous, presque tout ce qui nous entoure rappelle la domination du colonialisme et le génocide, et illustre la résilience des Autochtones. Mais je suis réellement fatigué de devoir sans cesse me battre pour prouver que j'ai le droit d'exister. Et je cherche le sommeil.

Gaspillage

Je me disais que ces 500 millions de dollars que va dépenser le gouvernement pour souligner cet anniversaire sont comme les corps des bisons que la GRC a tués dans le but de faire crever de faim mes cousins, laissant derrière elle d'innombrables amoncellements



Des manifestants autochtones, dont un brandissant un drapeau mohawk, protestent contre le projet de pipeline Northern Gateway, à Vancouver. «Aujourd'hui, on voit partout les lignes de front du combat des Autochtones», écrit Roméo Saganash.

d'os blancs séchant au soleil. Ces animaux auraient pu nourrir des familles entières pendant 150 ans, et donner aux peuples qui font face à l'envahisseur hostile une force physique et spirituelle.

Au lieu de cela, ils sont gaspillés pour l'édification démagogique d'un pays, d'un patriotisme qui écrit le récit d'une réconciliation pour apaiser sa culpabilité coloniale. C'est aux survivants et à leurs guerriers qu'il appartient de décider et d'articuler ce qui est ou ce qui n'est pas un geste de réconciliation, pas au gouvernement et certainement pas à ceux qui violent ouvertement nos droits fondamentaux.

Mon agitation nocturne, mon incapacité à relâcher le stress et l'anxiété que crée mon rapport quotidien avec les modes de pensée coloniale et la répression illustrent ainsi la façon dont j'ai intériorisé ma réalité politique et sociale en cette année du 150^e.

Que veut dire être en sécurité et libre dans le contexte d'un État colonial qui célèbre son 150^e? Aujourd'hui, on voit partout les lignes de front du

combat des Autochtones : qu'il s'agisse des prairies, de la forêt boréale, des rivières, des rues dans les villes, des salles de classe ou des édifices du Parlement. Dans un monde où notre simple existence est un crime et notre présence, une provocation, nous, les Autochtones, sommes forcés de vivre chaque jour de notre vie dans le monde que les colonisateurs ont créé.

Le colonialisme exige la disparition des Autochtones pour ensuite revendiquer leurs territoires; il s'agit là de la substitution symbolique et réelle des colonisateurs, qui tentent de s'approprier les biens d'autrui, aux Autochtones.

Le véritable problème avec les célébrations de Canada 150, ce sont les histoires que l'État se raconte à lui-même et à tout le monde, à savoir qu'il a supposément l'autorité légitime d'adopter des lois et des politiques ou même d'imaginer un avenir sans notre partenariat. Toutes les célébrations du pays, de la nation et de sa soi-disant souveraineté, ses récits d'expansion et d'établissement ou d'édification du pays au sens large, reproduisent le discours

colonial et sont une insulte envers mes ancêtres, envers mon peuple, envers mes enfants et envers moi.

J'ai intentionnellement omis de vous raconter les histoires que vous avez peut-être déjà entendues. Je n'ai pas dressé la liste de toutes les raisons pour lesquelles Canada 150 est un concept ridicule aux yeux des Autochtones parce qu'il ne s'agit pas uniquement d'une réalité politique et sociale : c'est également une réalité profondément culturelle, spirituelle et personnelle.

Nothing

Je pourrais vous donner les mille raisons pour lesquelles les célébrations de Canada 150 sont offensantes et expliquer pourquoi elles accentuent et exacerbent ce que nous vivons chaque jour. Au lieu de cela, je vais vous raconter une histoire, parce que c'est l'exemple le plus clair et le plus personnel du colonialisme et de l'extinction des Autochtones que j'ai pu trouver.

Nous n'avons jamais eu de nom de famille. Depuis des jours, et encore aujourd'hui, nous sommes unis par le clan,

la communauté, la bande et la tribu. Un grand nombre des patronymes que nous utilisons ont été inscrits dans les listes de traités par des prêtres ou des agents des Indiens, des noms déformés ou attribués par les représentants de la colonie.

Une de mes amies originaire du territoire visé par le traité n° 9 porte le nom de famille Nothing. Lorsque je l'ai rencontrée la première fois, j'ai cru que c'était un moyen de contestation et qu'elle avait, comme Malcolm X, choisi d'utiliser un nom qui mettait en évidence la façon dont pendant un certain temps nous n'avions même pas le droit de choisir le nom de nos propres enfants.

Anawitin est un mot anishinaabe qui veut dire «vent léger». Le grand-père de mon ami faisait partie des signataires de ce très problématique traité n° 9. Au moment d'inscrire le nom de cet homme dans le document, l'agent des Indiens l'a entendu dire «nothing».

Par ce seul geste, un nom attribué au cours d'une cérémonie, un nom qui aurait lié le grand-père de mon amie à sa communauté, décrit sa person-

nalité et ses qualités dans les récits et dépeint une magnifique image chargée de sens et de beauté, a été réduit, littéralement, à rien — *nothing*.

Cauchemars

Et je me demande pourquoi je n'arrive pas à trouver le sommeil. Ce serait bien un jour de pouvoir dormir toute la nuit, sans faire de rêves étranges, et de me réveiller le lendemain sans ce sentiment immédiat d'obligation, d'urgence et de désespoir. Et de ne plus avoir à faire valoir — pendant mes heures de veille et dans mes rêves — mon droit à mon identité autochtone, telle que mon peuple et moi-même la concevons.

Mais pour l'instant, le 150^e anniversaire du Canada me donne l'impression que mes pensées sont finalement trop redondantes pour être écoutées; une suite de trop de mots tristes et évidents qui s'ajoutent aux nombreux autres mots presque identiques prononcés par des milliers d'autres, par moi. Et que notre vie même peut s'avérer épuisante. C'est épuisant d'écrire constamment sur de nouvelles personnes racistes à la mentalité coloniale se montrant parfois horribles, et de devoir y penser. C'est épuisant de sans cesse avoir à défendre son droit à la dignité.

La seule bonne façon de répondre au discours de cet État qui célèbre 150 ans de génocide — la seule façon de le faire sans perdre la raison —, c'est au moyen d'un communiqué de presse d'une seule phrase disant : «*Les Autochtones sont des gens normaux, qui méritent le même respect que qui que ce soit d'autre et la reconnaissance de leurs droits fondamentaux, ce qu'on ne leur accorde que rarement étant donné les machinations du colonialisme.*»

Ainsi, la nuit, j'énumère les nombreuses façons que je peux trouver pour dire que je suis un être humain, que je suis Autochtone et que je suis toujours ici.

Canada 150, ce n'est qu'une année de revictimisation. Comme si la colonisation n'avait pas suffi, il faut maintenant remuer le fer dans la plaie.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (recherche photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec), Dave Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle : Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Catherine Papineau (médias); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale : Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux : Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique : Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (coordonnatrice de la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis), DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), PUBLICITÉ Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux avis légaux), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires), PROMOTION Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaits, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle), ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

MORDU DE JEUX

GRILLE BLANCHE

Horizontalement

1. Marques sur la peau. - Changer de peau.
2. Excepté. - Pour mesurer la vitesse du vent.
3. Renard polaire. - Toiles peintes, sur une scène.
4. Dieu solaire. - Met en circulation. - Peut se dire d'un pied. - Vesse.
5. Dérive. - En outre. - Nid de l'aigle.
6. Qui jouit d'un grand bonheur.
7. Servent à jouer. - Poisson. - Spectacle japonais.
8. Moins hauts. - Cavité de l'oreille.
9. Tenir bon. - Nacrer.
10. Préfixe. - Sortie. - Véhicule.
11. Ragoût de lièvre. - Incompétente. - Poème.
12. Vague espagnole. - Immolent. - Tus.
13. Font de grotesques imitations. - Salé.
14. Réunies en grande quantité. - Installer.

1																			
2																			
3																			
4																			
5																			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
11																			
12																			
13																			
14																			
15																			

Verticalement

1. Qui coûte la peau des fesses. - Toute affection de la peau.
2. Prêtresse au pré. - Contrariée. - ... d'oeil.
3. Vagissement. - Faciles. - Hymne.
4. Exprime avec force une opinion. - Os de la jambe. - Gallium.
5. Peines pécuniaires. - Suffrages.
6. Échoue. - Pain eucharistique. - Pronom indéfini.
7. Former. - Aime l'art.
8. Sert à désigner. - Criminels. - Période de révolution.

9. Titre abrégé. - Chapeau mou. - Escadrons.
10. Ancienne ville cananéenne. - Qui exprime la gaieté.
11. Flaque. - Joindre. - Port de l'Afrique du Sud.
12. Homme. - Marginal. - Autre nom du moi.
13. Conception imaginaire. - Communes.
14. Déambuler. - Hameau, dans les Antilles. - Ventile.
15. Persister. - Colorer d'un caractère sexuel.

MOTS FLÉCHÉS

PERSONNAGE BOUFFON TRÈS SÉDUISANT	REPUDIÉ VETO	MANQUE D'ARDEUR STOKES	26 ETATS EN SONT MEMBRES	DISTRAIT CIGALE	OSSEMENTS MANQUE DE VIVACTE
OEUF DE POU ATTITUDE INSOLENTE		VALENT INVITATION A BOIRE	PETITES BAIES FORTE CARTE		
ONT LIEU A L'EGLISE LIQUIDE JAUNÂTRE		MARQUE LE LIEU CACHER	DIVISIONS DE PIECE SUR LE DOSSARD	GREFFÉ OUVRE UNE FENÊTRE	
CHAÎNE DE MONTAGNES	CALEPIN VELOUTÉE				DERRIÈRE LE MIROIR ACCOMPLIR
		PART DE LA VESSIE GROUPE DE MAISONS			
HARICOT	FINAL PLEIN DE DIFFICULTÉS			REPOS ORIENTAL CÉPAGE	TERME DE JUDO VENDUE
		ARTICLE FLÊTRI			
EXPLOIT BERCEAU					
	CHANCE DE RÉUSSIR RETIRER				C'ÉTAIT O.K. PAS À MOI
ÉCLAIRENT LAS VEGAS GROUPE DE LOUPS			MARQUE DE CIVILITE ASTATE		
		ACTINIUM SÉLÉNIUM		CHOISI TITANE	
AWACHI DEVENU HABILE		DÉCIDÉE			
			TRAINÉ		

GRILLE BLANCHE

1	D	E	T	E	R	I	O	R	E	A	V	I	L	I
2	E	T	O	N	B	R	U	T	A	L	I	S	E	R
3	G	E	N	T	I	A	N	E	R	E	T	O	U	R
4	R	E	N	N	I	O	L	A	G	R	E			
5	E	T	E	T	E	R	E	D	O	S	E			
6	A	E	X	P	R	E	S	S	I	O	N			
7	E	U	E	A	R	E	N	A	L	U	E	S		
8	N	E	G	O	C	E	T	Y	R	O	L	I	F	
9	D	R	O	I	T	U	R	E	E	T	E	T	E	R
10	O	N	S	V	A	S	E	S	U	R	N	E		
11	M	D	E	C	E	S	S	T	E	R	E	I		
12	M	E	L	E	S	I	P	O	S	S	O	N		
13	A	C	C	E	N	T	U	E	R	T	O	S	C	A
14	G	R	A	T	T	E	R	I	C	E	B	E	R	G
15	E	U	T	S	I	K	E	T	R	A	I	S	E	E

MOTS FLÉCHÉS

D	E	S	I	N	V	O	L	T	U	R	E								
S	I	R	E	S	P	E	R	E	E										
Z	I	Z	A	N	I	E	N	E	F	S									
N	E	T	L	I	O	N	U	S											
A	C	R	E	S	L	U	E	T	T	E									
A	I	P	E	L	I	S	S	E											
O	R	N	I	E	R	E	S	A											
R	E	A	C	T	A	T	E	P	S										
R	A	L	E	U	R	C	I	I											
A	C	E	R	E	T	E	T	O	N	S									
A	I	G	N	E	H	U	E	T											
A	N	D	O	U	I	L	L	E	T	T	E								
N	O	T	E	E	U	S	I	T	E										
M	E	N	E	R	E	C	E	L	E	S									

LE JUNIOR

1	H	E	R	O	N	V	A	C	C	I	N								
2	E	T	A	L	A	G	E	H	A	L	O								
3	R	P	E	T	R	H	U	M	E	S									
4	E	V	E	T	A	S	T	E	S										
5	D	E	R	E	C	E	L	L	G										
6	I	N	S	E	R	E	A	T	O	M	E								
7	T	I	E	N	R	E	C	I	T	A	L								
8	E	N	L	E	V	E	S	C	E	N	E								

SOLUTIONS DE LA SEMAINE DERNIÈRE

LE JUNIOR

Horizontalement

1. Qui est conforme à ce qu'on peut attendre.
2. Ni chaud ni froid. - Faire un reproche à quelqu'un.
3. Réuni. - Haut de la tige du maïs.
4. Indique une négation. - Bruit de souris.
5. Cette chose-ci. - Pièce destinée à des activités spécifiques.
6. Fait rire ou sourire. - Manière de s'habiller propre à une époque.
7. Plus fort que la dame. - Retenue.
8. Espace de temps. - Empêché de partir.

1																			
2																			
3																			
4																			
5																			
6																			
7																			
8																			

Verticalement

1. Qui est conforme au modèle courant.
2. Qui ne manque pas d'argent. - Qui manque de vigueur.
3. Qui t'appartiennent. - Peau épaisse de certains animaux.
4. Vedettes.
5. Pas mouillé. - Champignon comestible.
6. Pas ailleurs.
7. Deuxième fils d'Adam et Eve. - Méditerranée.
8. Après tu. - Met à part, sépare des autres.
9. À elle. - Enfant qui vient après l'aîné.
10. Rendue par celui qui meurt. - Met plus haut.
11. Pays d'Asie dont la capitale est Katmandou. - Préposition qui indique la manière d'être.
12. Classement. - Un oiseau qui vit en Australie.

Vous aimez cette page ? Écrivez-nous pour nous faire part de vos commentaires : redaction@ledevoir.com.

SUDOKU

par Fabien Savary

		6	9	4		2	8												
	9		8				7	4											
					6		3	9											
8	7	1		4															
					3	6													
	5			2							8								
		1	7			5	2												
					5														1
	2				8														

Niveau de difficulté : FACILE

3642

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

7	8	3	5	6	4	1	2	9											
2	6	5	1	8	9	4	3	7											
4	9	1	3	2	7	8	6	5											
3	5	6	2	1	8	9	7	4											
1	7	2	4	9	6	5	8	3											
8	4	9	7	3	5	6	1	2											
9	2	4	6	7	1	3	5	8											
5	1	7	8	4	3	2	9	6											
6	3	8	9	5	2	7	4	1											

3641

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary. En exclusivité sur le site des Mordus.

www.les-mordus.com

MOTS CROISÉS DU SAMEDI

I																				
II																				
III																				
IV																				
V																				
VI																				
VII																				
VIII																				
IX																				
X																				

Horizontalement

- I. Chez lui tout n'est que mesure.
- II. Nécessaire à la campagne à éviter en campagne. Monumental pour un triomphe.
- III. Bosse dur. Fait belle figure sur la glace.
- IV. Boulette mal préparée. Homme vert dans un Taxi mauve. Pour une bonne toile venue d'ailleurs.
- V. Met à plat. Ville de Serbie.
- VI. Fournisseur d'ivresse. Assure la rigidité de l'ensemble.
- VII. Léger et allégré. Renforcer les fonds.
- VIII. S'attaque aux extrémités.
- IX. Dame du monde. Ne doit à priori rien à personne.
- X. Précautions pour être sûr d'avoir de bonnes place.

Verticalement

1. Force de frappe.
2. Publiés pour corriger.
3. Travaux point par point.
4. Le nouveau est déjà bien ancien. Donne de la hauteur.
5. Un peu trop salé. Donner de la voix comme un Tyrolien.
6. Donné avant exécution. Article.
7. Très gros mangeur. Mit en bon ordre.
8. Le germanium. Apportent confort et chaleur.
9. Le temps de faire un tour. Possessif. Démonstratif.
10. Facteur dans les vents. A vous de tirer le bon.
11. Cordage au port. Préposition.
12. Maternités qui prennent l'eau.

Philippe Dupuis

Solution du n°355

Horizontalement

- I. Spontanément.
- II. Yéti. Ioniser.
- III. Crevant. Va.
- IV. Os. Er. Ionien.
- V. Putatif. No.
- VI. Haruspice. Sp.
- VII. Ase. Eee. Zoo.
- VIII. Ninas. Duels.
- IX. Toc. Atterrée.
- X. Enherberions.

Verticalement